

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 100 Subventions (30.000 euros), convention et avenant avec l'association Union des Musiciens de Jazz.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle en date du 16 juin 2017 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à l'association Union des Musiciens de Jazz et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juin 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association Union des Musiciens de Jazz et lui demande l'autorisation de signer une convention et un avenant à la convention au titre de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement en 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention et un avenant à la convention au titre de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement en 2017, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Union des Musiciens de Jazz.

Article 2 : La durée de la convention en date du 16 juin 2017 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement est prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 25.000 euros et une subvention d'équipement de 5.000 euros pour la rénovation de son piano demi-queue sont attribuées à l'association Union des Musiciens de Jazz, 19 rue des Frigos (13e). SIMPA 20592 - 2018-03637- 2018-03638

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées comme suit :

- 25.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.
- 5.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, nature 20421, rubrique 3112, AP 1803546 subvention d'équipement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO